



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE D'ARGENTRÉ

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS
MUNICIPAUX SONT CONVOQUES A LA MAIRIE POUR LA REUNION QUI AURA LIEU LE :

Jeudi 9 avril 2026 à 20h30

Ordre du Jour

Ordre du Jour :

- Approbation des procès-verbaux du 12 mars et 21 mars 2026
- Règlement intérieur du conseil municipal
- Instauration des commissions et désignations de leurs membres
- Indemnités du Maire, Adjoints et Conseillers Municipaux
- Attribution des délégations du Conseil Municipal au Maire
- Création d'une commission d'appel d'offres (C.A.O.)
- Désignation des délégués dans les structures communales et intercommunales – Centre Communal d'Action Sociale
- Election des représentants du conseil municipal au CCAS
- Désignation des représentants au Comité National d'Action Sociale
- Désignation des représentants au conseil d'exploitation des régies eau et assainissement
- Désignation des représentants à Territoire Énergie Mayenne
- Désignation des représentants risques naturels – Énédis
- Désignation du représentant au comité syndical E-collectivité
- Désignation des représentants au comité de jumelage
- Désignation du correspondant défense
- Désignation du correspondant sécurité routière
- Cession Terrain des Marzelles – M. et Mme Pichard
- Tennis Marzelles – autorisation d'occupation temporaire du domaine public
- Vote des taux d'imposition
- Admission en non-valeur
- Questions diverses

Argentré le 3 avril 2026

Le Maire

Jean-René Laduré

